

AFIN DE GARANTIR AUX ACHETEURS UNE BONNE QUALITÉ, NOUS N'ACCEPTONS QUE DES ARTICLES :

- PROPRES
- EN BON ÉTAT
- AUX NORMES
- COMPLETS
- NON DÉMODÉS

Nous serons amenés à refuser :

- Les articles sales, tâchés, trop démodés, incomplets, plus aux normes de sécurité.
- Les cadeaux publicitaires.

JEUX – JOUETS – LIVRES – ETC...

- **PELUCHES**

Elles doivent être récentes, modernes, propres, lavables. Pas plus de 3 par déposant. Nous refusons les grosses peluches (plus grosses qu'un nouveau-né).

- **CASSETTES – LIVRES – CD – DVD**

Nous ne prenons que ce qui est pour des enfants de moins de 12 ans, non déchiré, non gribouillé, avec toutes ses pages, dans son emballage d'origine...

- **PUZZLES**

Au dessus de 10 pièces, nous n'acceptons que les puzzles construits sur un carton, entourés d'un film plastique étirable avec leur boîte d'origine en bon état.

- **JEUX – JOUETS ELECTRONIQUES – CASSETTES – CDROM...**

Quand le bon fonctionnement n'est pas vérifiable, le nom du vendeur sera communiqué à l'acheteur (en restant caché le temps de la vente). L'acheteur dispose d'une semaine pour contacter le vendeur en cas de dysfonctionnement et trouver un arrangement avec lui.

- **JEUX DE SOCIETE**

Ils doivent être complets et avec la règle du jeu, boîte en bon état.

Nous refusons les jeux « démodables, et/ou démodés » : en francs, portant sur des questions d'actualité (Trivial Pursuit par exemple), de géographie (pays d'Europe par exemple).

- **JOUETS**

Si le plastique était recouvert d'étiquettes et si elles sont parties, nous n'acceptons que les jouets qui ne portent plus les traces de colle.

MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

Lanpoux - Poussettes - etc...

Attention à la sécurité !

Les sièges autos sont « 3 points », ne doivent pas avoir subi de chocs ou d'accidents.

Nous refusons :

- Les nacelles sans roues
- Les couffins
- Les vieux lits de toile pliants d'avant les lits « parapluie ».

Bon à savoir : se vendent mal :

- les articles de plus de 30 % du prix neuf (sauf si article récent et état neuf),
- Les articles de marque de plus de 10 ans,
- les articles de supermarché si pas état neuf.

TEXTILES

Articles de saison :

En mars : printemps/été – En octobre : automne/hiver

■ VETEMENTS DE GROSSESSE

Ils doivent être spécifiques à la grossesse.

Nous serons amenés à refuser les vêtements grande taille normaux.

■ VETEMENTS LAYETTE ... DE MOINS DE 2 ANS

- **Les vêtements sont limités à 10 articles de 0-2 ans** par déposant (sauf si jumeaux : 20)
 - **Si vous faites un lot**, il doit être composé d'articles exactement similaires et de même taille.
 - **Les chaussures** : nous n'acceptons que l'état neuf.
 - Les tours de lits, draps, turbulettes entrent dans la catégorie « matériel de puériculture ».
- Ils ne comptent pas dans le calcul des 10 articles.

DIVERS

■ OBJETS DE DECORATION

Nous acceptons les **cadres, porte-manteaux, toises modernes, pour chambres de bébés, récents et modernes.**

Nous n'acceptons pas les :

- Appliques, lustres, lampes de chevet
- Poupées, sujets, dinette de porcelaine
- Les articles de collection

■ MOBILIER

Ce sera du **meuble de chambre de bébé, pas de chambre d'enfant.**

Nous prenons les tables à langer, les commodes/tables à langer, les lits bébé à barreaux, montés.

Nous n'acceptons pas :

- Valets de chambre
- Vieux lits bébé bas, sans barreaux
- Commodes, bibliothèques, lits à 1 personne
- Lits en fer.